

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER
- Rapporteur : Monsieur André ERBS

N° CP/2018/167 - 73040 - *Autres opérations pour l'aide à la pierre*
PDALHPD-Dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) - Proposition de reconduction de trois projets de conventions de partenariat à conclure respectivement avec la Confédération Nationale du Logement (CNL), l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UDCSF) et l'association AVA Habitat et Nomadisme pour l'accompagnement des ménages occupant un logement non-décent

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer les aides suivantes pour le renouvellement d'une action d'accompagnement des ménages dans le cadre du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non-décent (DDELIND) pour l'année 2018 :

. une subvention maximale de 6 840 € à la fédération du Bas-Rhin de la Confédération Nationale du Logement pour une intervention auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence,

. une subvention maximale de 6 840 € à l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles auprès des propriétaires des logements occupés par un locataire dont le logement se trouve en situation avérée de non-décence,

. une subvention de 6 000 € à l'association AVA habitat et nomadisme pour la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des propriétaires occupants très défavorisés pour accompagner la sortie de leur logement de la situation de non-décence ou d'infraction au règlement sanitaire départemental ;

- approuve, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des projets de conventions

d'attribution à conclure entre le Département et, respectivement, la fédération du Bas-Rhin de la confédération nationale du logement, l'union départementale de la confédération syndicale des familles et l'association AVA habitat et nomadisme, tels que présentés en document joint à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1117681-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18